



## Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire Conseil Général de Luins – 15 juin 2023

### CONSEIL GÉNÉRAL DE LUINS

#### 1. Appel et Statutaire

Le Président ouvre la séance, il est 19h40.

La Secrétaire procède à l'appel : 38 membres présents sur 52, 11 excusés. Quorum 18.

Le Président procède à l'assermentation de Mme Christine Cawthra, Mme et M. Awa et Laurent Marguerat, Mme Dominique Böker et M. Jean-Marc Grüninger.

Le Président demande une minute de silence en mémoire de Mmes Josiane Bolomey et Joséphine Favre.

Le Président annonce la démission de Mme et M. Praz.

Le Président lit l'ordre du jour. Il met ce dernier au vote. **L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité.**

Le Président met en discussion le PV du Conseil du 8.12.2022. Pas de remarque.

**Nous passons au vote. 1 abstention. Le PV est accepté à la majorité.**

#### 2. Election du Président & du Vice-Président du Conseil Général

Le Vice-Président J.-L. Subri informe l'Assemblée que le Président sortant est d'accord de se représenter. Pas d'autre candidat. Le Vice-Président fait voter l'Assemblée.

**Le Président sortant M. Ch. Bachofen est réélu à la majorité avec deux abstentions.**

Le Président Ch. Bachofen informe l'Assemblée que le Vice-Président sortant est d'accord de se représenter. Pas d'autre candidat. Le Président fait voter l'Assemblée.

**Le Vice-Président sortant M. JL Subri est réélu à l'unanimité.**

#### 3. Nomination des membres des commissions finances et gestion ainsi que des scrutateurs

Tous les membres de l'actuelle Commission des Finances sont d'accord de se représenter.

**La Commission des Finances sera composée de : M. Grégory Bubloz, rapporteur, MM Christian Danz et Antonio Galera, membres, Mmes Paulette Hauser et Rowena Scott-Smith, suppléantes.**

**La Commission des Finances est acclamée par l'Assemblée.**

Tous les membres de l'actuelle Commission de Gestion sont d'accord de se représenter, à l'exception de M. Praz qui a quitté notre commune. M. Antoine Tissot est d'accord de le remplacer.

**La Commission de Gestion sera composée de : M. Damien Dutruy, rapporteur, MM Daniele Bonito et Laurent Baechtold, membres, MM Alexandre Dietschy et Antoine Tissot, suppléants.**

**La Commission de Gestion est acclamée par l'Assemblée.**

Les scrutateurs sont d'accord de se représenter. **Elles seront : Mmes Paulette Hauser et Isabelle d'Hont, scrutatrices, Mmes Laetitia Dutruy et Valérie Galera, suppléantes. Elles sont acclamées par l'Assemblée.**

#### **4. Nomination d'un membre de la Commission Ad'Hoc**

M. Luc Giraud-Guigues ayant quitté notre Commune. Il faut trouver un remplaçant. M. Alain Pernoud est proposé. **La Commission Ad'Hoc sera composée de : M. Sébastien Miaz, rapporteur, Mme Maryline Clerc et M. Reynald Peter, membres, MM Gaëtan Wettstein et Alain Pernoud, suppléants.**

**La Commission Ad'Hoc est acclamée par l'Assemblée.**

#### **5. Nomination d'un délégué suppléant du Conseil Général auprès de « Région de Nyon »**

Mme Florence Ursenbacher souligne l'importance d'avoir un suppléant, en cas d'absence il y aura toujours un représentant pour notre Commune. Il y a 4 séances par année.

**Mme Margaret Corrigan est proposée. Elle accepte. L'Assemblée l'acclame.**

#### **6. Nomination d'un délégué du Conseil général auprès de l'association EnJeu (Association intercommunale de Rolle et environs pour Enfance & Jeunesse)**

Le Président annonce la démission de M. Fabien Aepli. Il est proposé M. Michel Melly. Mme Myriam Dutruy est aussi candidate.

**Nous passons au vote. 18 voix pour M. Michel Melly et 16 voix pour Mme Myriam Dutruy. L'Assemblée acclame M. Melly.**

#### **7. Préavis 1/2023 Rapport de gestion 2022 de la Municipalité**

Le rapporteur de la Commission de gestion, A. Dietschy explique qu'après vérification du rapport de gestion en la présence de M. O. Dutruy, la Commission n'a pas eu de question particulière. La Commission de gestion propose aux membres de l'Assemblée d'accepter ce **préavis 1/2023**, tel que présenté.

Le Président met en discussion ce rapport. Pas de remarque. Mis au vote.  
**Accepté à la majorité avec une abstention.**

#### **8. Préavis 2/2023 Comptes communaux 2022**

M. O. Dutruy explique que les comptes ont été vérifiés et validés par la Fiduciaire. Les comptes sont positifs en grande partie grâce aux impôts. Si nous devons envisager des investissements dans le futur, il faudrait en passer par l'emprunt bancaire.

Le rapporteur de la Commission de Gestion M. A. Dietschy, informe qu'en présence M. O. Dutruy et de Mme Christel Peter, boursière, les comptes leur ont été présentés. La Commission a pu constater une situation financière saine des comptes communaux, avec un bénéfice de frs 220'000.00. La marge d'autofinancement reste faible. La Commission de Gestion propose à l'Assemblée d'accepter le préavis 2/2023 tel que présenté.

Le Président met en discussion ces comptes. M. Michaël Favre demande à quoi correspondent les CHF 53'268.00 (510.352.01) dans les charges du budget 2022. Réponse de Mme Subri : Ce montant est ventilé dans le compte 510.352.00

**Le Président met au vote. Le préavis 2/2023 comptes communaux est accepté à l'unanimité.**

#### 9. Préavis 3/2023 Demande de crédit de CHF 2'500'000.00 pour le financement de la rénovation de l'Auberge Communale

M. Payam Bidari, consultant auprès de Paterr Sàrl, bureau d'études mandaté par la Commune, explique l'importance de l'étude de la faisabilité du projet de rénovation de l'Auberge afin de répondre aux normes actuelles de consommation énergétique du bâtiment. Les travaux devraient durer une année et demie. Dossier complexe au vu du fait que c'est un bâtiment existant sur différents niveaux. Paterr a établi un projet, basé sur des métrés et a procédé à différents relevés afin de donner des chiffres aussi réalistes que possible ; ils estiment les travaux à CHF 2'200'000.00 avec une marge d'erreur de 15%.

M P. Framorondo demande si le prix du projet peut être garanti. M. Bidari répond que non. M. Cl. Gagnard demande si une dérogation a été demandée pour un accès aux handicapés dans les étages. M. Bidari répond par la négative, car il faudrait un ascenseur qui engendrerait un surcoût. M. Grüninger demande s'il y aura des radiateurs ou du chauffage au sol avec la pose de panneaux photovoltaïques. M. Bidari répond que ce seraient des radiateurs ; concernant la puissance des panneaux solaires, ce sera en fonction du choix de l'isolation selon la variante choisie du projet et du solaire thermique pour la consommation d'eau chaude. M. L. Marguerat émet des doutes quant au nouvel emplacement de l'entrée du restaurant côté cuisine. M. Bidari dit qu'il ne voit pas comment faire autrement, puisque l'entrée actuelle sera modifiée pour les handicapés et qu'il ne trouve pas judicieux que l'entrée principale passe devant les WC. M. Cl. Gagnard demande comment seront disposés les 3 appartements. M. Bidari explique : 1<sup>er</sup> étage, un duplex de 166m<sup>2</sup>, 2<sup>ème</sup> appartement déjà existant 66m<sup>2</sup>, 3<sup>ème</sup> appartement 87m<sup>2</sup>. M. L. Marguerat demande où sera son bureau ? M. Bidari dit que le projet ne prévoit plus de bureau pour le tenancier ni de zone de repos pour les employés. Mme M. Clerc dit que la zone de repos est obligatoire avec une douche et des WC. M. L. Baechtold demande si le restaurateur est intégré au projet ? M. O. Dutruy répond que c'est le cas. Il faut aller de l'avant avec cette rénovation, car les services d'hygiène sont passés. Ils sont d'accord de se mettre en attente, au vu de ce projet de remise en état. M. Ch. Danz demande ce qu'il advient de l'aubergiste durant cette année et demie. M. O. Dutruy dit que la rénovation doit être faite, il n'y a pas de solution. M. M. Melly demande quelles sont les solutions pour les places de parc des appartements futurs ? M. O. Dutruy dit que c'est à étudier. M. Christian Danz demande comment accorder un montant de CHF 2'500'000.00, avec autant de points d'interrogation. M. Michaël Dutruy demande quelles différences entres les rentrées locatives actuelles et après rénovations. M. O. Dutruy répond qu'actuellement elles sont de CHF 90'000.00 par année, après travaux elles seraient environ le double.

M. Brioschi demande s'il serait envisageable de faire cette rénovation en plusieurs étapes, avec une partie du restaurant exploitable. M. Bidari répond que non, nuisances entre le bruit des travaux et la poussière. M. Melly trouve que le projet est bien préparé, mais que la Municipalité ne l'a pas présenté assez abouti. M. Grüninger se demande si l'Aubergiste perd son chiffre d'affaires et qu'il trouve mieux ailleurs et qu'il ne veut plus revenir, que se passerait-il ? M. O. Dutruy répond : au cas où la commune donnerait des aides financières à M. Marguerat, une garantie de reprise de l'activité serait signée par ce dernier. M. M. Bubloz dit que nous avons des entrepreneurs dans notre Commune et qu'ils pourraient faire partie d'une Commission spécifique concernant ce projet. M. O. Dutruy dit que nous avons utilisé CHF 48'000.00 sur les CHF 60'000.00 dévolus à cette étude.

Mme P. Hauser trouve que les commissions qui ont étudié ce préavis devrait donner leurs rapports.

Le rapporteur de la Commission Ad'Hoc, M. G. Wettstein explique qu'ils ont rencontré le syndic et la Commission des Finances. La commission trouve que la démarche de rénovation est positive, mais que ce projet n'est pas assez abouti, ainsi la Commission Ad'Hoc demande au Conseil de ne pas accepter la demande de crédit tel que présenté dans le préavis 3/2023.

La rapportrice de la Commission des Finances Mme P. Hauser informe l'assemblée qu'ils ont rencontré M. O. Dutruy, ils ont étudié le projet du préavis 3/2023 avec attention. Un travail important a été fait par le bureau d'étude. La rénovation n'est en aucun cas contestée, mais le projet est peu transparent face aux futurs coûts de cette rénovation. La Commission des finances invite les membres du Conseil a refusé le préavis 3/2023 tel que présenté à ce jour.

Le Président met en discussion ces rapports.

M. S. Gachet estime que si l'on acceptait le préavis aujourd'hui, ce serait accordé un crédit en blanc. Mme P. Hauser pense la même chose. M. L. Baechtold pose une question : vote-t-on pour ou contre le projet ou pour ou contre le crédit. M. O. Dutruy dit que l'on vote pour un crédit.

M. O. Dutruy dit que s'il y avait un surcoût, la Municipalité devrait passer devant le Conseil.

La demande de voter à bulletins secrets est acceptée par 17 personnes.

**Nous votons pour la demande de crédit de CHF 2'500'000.00, du préavis 3/2023.**

**43 bulletins distribués**

**NON : 27**

**OUI : 14**

**BLANCS : 2**

**Le préavis 3/2023 est refusé à la majorité.**

#### **10. Préavis 4/2023 Demande de crédit de CHF 707'000.00 pour l'achat du bâtiment de la société de laiterie de Luins**

Mme I. Gachet donne quelques informations concernant le bâtiment, sis à la parcelle 64. La Société de Laiterie a acheté ce bâtiment en 1876. Il a été démoli et reconstruit à neuf avec un appartement. En 1984, arrêt de l'exploitation de la laiterie. En 1987, la Société de Laiterie et la Commune étudie un projet de transformations en appartements, réalisé en 1990. La Commune est propriétaire pour les 2/3 du bâtiment, le reste appartenant à la Société de laiterie. Depuis 2015, des discussions entre la Commune et la Société de Laiterie ont débuté pour le rachat du tiers restant du bâtiment. Le bâtiment ainsi que les appartements sont considérés comme en bon état. Pour des raisons fiscales notamment, le projet n'a pu aboutir. À ce jour, le rachat de ce bâtiment étofferait le patrimoine communal.

La rapportrice de la Commission des Finances, Mme P. Hauser explique que la Commission, en présence de Mme I. Gachet, a étudié ce préavis. Compte tenu de la situation financière de la commune, la somme de CHF 507'000.00, financé par la trésorerie, pourrait être amortie en 30 ans. Un emprunt de CHF 200'000.00 doit être contracté à la BCV. Elle précise que la Commune est l'administrateur du bâtiment depuis 2005. La Commission des Finances recommande au Conseil d'accepter le préavis 4/2023 tel que présenté.

Le Président met le préavis en discussion.

**M. Bonito** demande quelle est la surface du bâtiment et quel est son rendement. Mme I. Gachet le renvoie aux renseignements mentionnés dans le préavis municipal.

**M. Gruninger** demande s'il a été déjà rénové. Mme I. Gachet lui répond par l'affirmative, c'était en 1990.

**M. JL Subri** demande si un bilan énergétique a été fourni par le vendeur. Mme I. Gachet lui répond que non, mais que si la transaction devait se faire, le vendeur devrait fournir ce bilan (CECB).

**M. Cl. Gaignard** (précédemment syndic) serait content que ce dossier aboutisse enfin, après tant d'années de négociations avec les membres de la Société de Laiterie.

**M. M. Melly** (ancien municipal) rejoint M. Cl. Gaignard dans ses propos.

**Nous passons au vote. Le préavis no 4/2023 est accepté à la majorité avec deux abstentions.**

#### **11. Préavis 5/2023 Indemnités du bureau du Conseil général et des commissions dès le 1.7.2023.**

M. O. Dutruy informe le conseil que les indemnités des membres du bureau n'ont pas été augmentées depuis 2011, malgré une hausse de la charge de travail.

La commission des finances a étudié ce préavis et estime qu'une augmentation après 11 ans est raisonnable pour les personnes qui s'investissent à la bonne marche de la commune. La Commission des Finances recommande au Conseil d'accepter le préavis 5/2023 tel que présenté.

**Nous passons au vote : accepté à la majorité.**

#### **12. Communications du bureau du Conseil général**

Le Président remercie l'Assemblée d'avoir accepté le préavis 5/2023. Il souhaite que les personnes assermentées ce soir reviendront aux prochains conseils.

#### **13. Communication de la Municipalité**

**Mme I. Gachet** répond à la question de M. L. Baechtold concernant le fait que l'éclairage public soit éteint entre 23h00 et 05h00. Y a-t-il eu plus de criminalité ? Elle répond négativement, il y a eu six cambriolages qui ont eu lieu de jour et tôt le matin.

Elle parle de la Fête à Luins les 17 et 18 juin 2023, de la Fête Patriotique qui aura lieu le 31 juillet prochain, et de la sortie des Aînés qui est fixé au 24 août. Des informations vont suivre.

**Mme V. Subri** nous parle du SIDERE, qui est chargé d'exploiter et d'entretenir 169 km de conduites (y.c. différents aspects techniques). Les charges d'exploitation sont en baisse, ceci en raison d'une partie du réseau déjà assainie. En anticipant l'assainissement de l'autre partie, le SIDERE a décidé de provisionner un fonds de réserve d'un montant de CHF 1'365'174.00.

Pour donner suite au problème de la moule Quagga, la crépine a été changée. Seules trois pompes fonctionnent. C'est pourquoi l'ancienne crépine nettoyée va être réinstallée pour compenser la perte de charge (rugosité due aux moules Quagga) constatée dans la conduite.

Concernant EnJeu, nous poursuivons le projet de crèche dans les anciennes classes de Luins. Nous sommes en attente du devis complémentaire de l'architecte.

Ils (EnJeu) ont reçu un postulat de la Commune de Rolle intitulé « Investissons ensemble pour l'avenir avec des budgets plus prédictibles ». Ce postulat sera analysé par le Comité de Direction (CODIR).

Les communes ont reçu une ristourne financière de la part d'EnJeu pour le scolaire et la bibliothèque de CHF 270'203 (Luins 23'043) et de CHF 1'010'014 (Luins 14'477) pour l'accueil du jour.

Le CODIR a annoncé avoir prolongé le contrat du groupe ELDORA qui prépare 650 repas par jour.

**Mme FI. Ursenbacher** se tient à disposition pendant l'été pour les aînés sans proche autour d'eux, pendant la période estivale et la canicule.

**M. O. Dutruy** remercie les membres présents pour le débat de ce soir. Il souhaite à toutes et tous un bel été.

#### **14. Divers et propositions individuelles**

**M. JL Subri** tient à faire remarquer que le Sentier des Châtaignes est à certains endroits en mauvais état, entre Luins et Vinzel. Mme FI. Ursenbacher dit qu'elle va s'adresser à qui de droit afin qu'il soit remis en état.

**Le Président donne les dates des prochains conseils :**

**12 octobre et 7 décembre 2023**

Prochaines votations :

22.10.2023, 1<sup>er</sup> tour élections féd

12.11.2023, 2<sup>ème</sup> tour élections féd

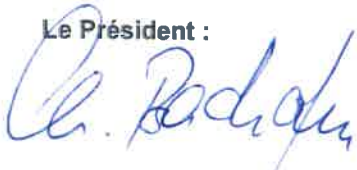
26.11.2023, Votations **annulées**

Le Président clôture la séance en remerciant les membres présents de s'être exprimés. Il leur souhaite de bonnes vacances et un bel été. Il est 22h00.

Il invite chacun à venir prendre le verre de l'amitié.



Le Président :



**Christophe Bachofen**

La secrétaire :



**Geneviève Selosse**